



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(8)/5/Add.3
12 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Huitième session

Buenos Aires, 23-30 septembre 2009

**Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Amélioration des procédures de communication
d'informations ainsi que de la qualité et de
la présentation des rapports à soumettre à
la Conférence des Parties: examen du projet
de directives pour l'établissement des rapports
mentionné dans la décision 8/COP.8**

**Indicateurs et suivi du plan-cadre stratégique décennal
visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
(2008-2018)**

**Amélioration des procédures de communication d'informations
ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports
à soumettre à la Conférence des Parties: examen du
projet de directives pour l'établissement des rapports
mentionné dans la décision 8/COP.8**

Note du secrétariat*

Additif

**Glossaire des indicateurs de résultats pour l'examen de la mise
en œuvre de la Stratégie et des meilleures pratiques**

Résumé

1. Des ensembles minimaux d'indicateurs d'impact concernant les objectifs stratégiques de la Stratégie et d'indicateurs de résultats concernant ses objectifs opérationnels ont été définis conformément à la décision 3/COP.8 relative au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la «Stratégie»).

* Parution retardée dans l'attente de consultations interinstitutions.

2. Le glossaire proposé ici fait suite à la recommandation formulée à sa septième session par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, tendant à préciser la terminologie et la définition des indicateurs de résultats afin que les organes tenus d'établir des rapports comprennent de la même façon le mécanisme et les modalités de mise en œuvre.

3. Outre qu'il précise la terminologie et les définitions utilisées dans la formulation des indicateurs de résultats, le glossaire contient un certain nombre de termes et de concepts liés au système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre qui est proposé, dans le document ICCD/CRIC(8)/4 et aux indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4 proposés dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.7. Un glossaire consacré aux indicateurs d'impact concernant les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 sera publié une fois que la Conférence des Parties aura décidé d'un ensemble d'indicateurs de base pour ces objectifs.

4. Pour garantir la cohérence des rapports et du système de suivi en général, il est nécessaire de convenir de définitions communes. Les Parties sont invitées à prendre note de la terminologie et des définitions proposées dans le glossaire et à les utiliser dans leurs rapports à la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
II. GLOSSAIRE.....		4
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	6 – 7	10

I. INTRODUCTION

1. Le glossaire fait suite à la demande formulée par les Parties à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 7) qui souhaitent que la terminologie et la définition des indicateurs de résultats soient précisées afin qu'elles puissent comprendre de la même façon le mécanisme et les modalités d'application¹. Une même compréhension des termes et des définitions convenus est en effet nécessaire pour que les communications des divers organes établissant des rapports soient comparables et que le système d'établissement des rapports soit cohérent.
2. La terminologie et les définitions contenues dans le présent document sont celles utilisées dans les documents ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2 pour les indicateurs de résultats liés aux objectifs opérationnels 1, 2, 3, 4 et 5, et dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.7 pour les indicateurs d'impact relatifs à l'objectif stratégique 4.
3. Outre qu'il précise la terminologie et les définitions utilisées dans la formulation des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4, le glossaire contient un certain nombre de termes et de notions liés au système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre proposé dans le document ICCD/CRIC(8)/4. C'est ainsi qu'il contient aussi des termes intéressant l'annexe financière et la fiche de suivi des programmes et projets proposés dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, et le système de définition et de sélection des meilleures pratiques proposé dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.5. Il ne comporte toutefois aucun terme ni aucune définition liés aux indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3; ce travail sera effectué une fois que la Conférence aura décidé d'un ensemble d'indicateurs d'impact de base pour ces objectifs.
4. Le glossaire contient des termes utilisés couramment dans les documents mentionnés ci-dessus (par exemple «métadonnée» ou «intégration»), des concepts (par exemple «principales parties prenantes» ou «système de partage des connaissances») ainsi que la définition de certaines des principales abréviations. Certains termes doivent être pris en considération uniquement en rapport avec l'indicateur correspondant (par exemple «finalise» et «décisions et documents»). Enfin, les définitions proviennent dans toute la mesure possible, de sources internationalement reconnues.
5. Le glossaire proposé peut être complété ou modifié à mesure que le système de suivi évolue et que la nécessité d'expliquer de nouveaux termes et d'élaborer de nouvelles définitions se fait sentir.

¹ ICCD/CRIC(7)/5, par. 111.

II. GLOSSAIRE

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Accord de partenariat	Accord écrit conclu entre partenaires énonçant les conditions de l'aide qui doit être fournie aux pays touchés parties en vue de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-6 et métadonnées
Activités d'information	Manifestations (réunions, ateliers, séminaires) et autres activités, tels que débats publics, campagnes nationales/régionales/ internationales, expositions, festivals, etc.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-1 et métadonnées
Aide publique au développement (APD)	Dons ou prêts accordés aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD (pays en développement) établie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et à des institutions multilatérales. Ces dons ou prêts: a) émanent du secteur public; b) ont pour objectifs principaux le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations; c) sont assortis de conditions favorables (le prêt, par exemple, est constitué d'un don pour un quart au moins). L'aide se compose d'apports financiers et de coopération technique. Les dons, prêts et crédits à des fins militaires ne font pas partie de l'APD, pas plus en général que les fonds transférés à des particuliers (par exemple, retraites, dédommagements ou remboursements des assurances). <i>Source</i> : Glossaire du Comité d'aide au développement de l'OCDE (en anglais).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.7, Indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Aide publique au développement bilatérale	Aide publique au développement fournie par un donateur à titre bilatéral.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.7, Indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Annexe financière	Cadre de présentation des rapports financiers établis au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification récapitulant l'ensemble des engagements financiers pris par les organes tenus de présenter des rapports en faveur d'initiatives menées aux niveaux national et/ou international en vue de la mise en œuvre de la Convention.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets
Appui technique	Aide matérielle (machines, matériels, logiciels) et intellectuelle (assistance et savoir-faire techniques).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-18 et métadonnées
Auto-évaluation nationale des capacités	Programme mondial financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin que les pays puissent faire une évaluation systématique de leurs besoins en matière de capacités en vue d'améliorer la gestion écologique aux niveaux national et mondial, au titre notamment des Conventions de Rio. <i>Source</i> : site Web du FEM.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-13 et métadonnées

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Bonnes pratiques	Mesures/méthodes/activités correspondant à un objectif précis/adaptées à un environnement naturel et humain donné.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.5, Meilleures pratiques
Cible	Valeur quantitative renvoyant généralement aux objectifs internationaux. La cible est souvent assortie d'un délai et correspond à une «situation souhaitée». Il existe des cibles pour chaque niveau géographique, les cibles fixées au niveau national contribuant à atteindre les cibles fixées au niveau mondial.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats et métadonnées
Codes d'activité pertinents	Méthode de classification mise au point par le Mécanisme mondial, comportant une soixantaine d'activités rangées en quatre grandes catégories: mesures d'urgence, suivi et recherche, planification et atténuation, et gestion du risque (en anglais RAC).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets
Décisions et documents	Toute décision directement ou indirectement liée à la DDTS; tout document contenant des déclarations, des conclusions et des recommandations relatives à la DDTS.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-2 et métadonnées
Document officiel	Est réputé officiel, tout document publié dans sa version finale par l'institution concernée, approuvé par l'État, ou publié en ligne ou en imprimé.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-2 et métadonnées
e-SMART	Critères de choix des indicateurs de résultats obtenus au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et des indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4. L'acronyme «e-SMART» correspond en anglais à économique, spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1, Add.2 et Add.7, Indicateurs de résultats, métadonnées, et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Examen ou contrôle de la qualité	Évaluation de la qualité d'un document ou d'un outil, généralement fondée sur un ensemble de critères communs conçus pour garantir l'objectivité et le caractère méthodique de l'examen.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats CONS-O-10 et CONS-O-11, et métadonnées
Fiche de suivi des programmes et projets	Fiche fournissant des informations qualitatives détaillées sur le programme ou le projet visé dans l'annexe financière.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets
Finalisé	Approuvé par les gouvernements ou les autorités compétentes.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-5 et métadonnées
Groupe cible	Parties intéressées (positivement) touchées par leur participation au programme, au projet ou à l'initiative.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets
Groupe mixte de liaison	Groupe formé des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a pour mission d'améliorer la coordination entre les trois Conventions et d'étudier les possibilités de coopération et de synergie.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1, Add.2 et Add.7, Indicateur de résultats CONS-O-7, métadonnées et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Harmonisation des indicateurs	Fait d'assurer la cohérence et l'absence de recouvrements et de redondances entre les ensembles d'indicateurs utilisés au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification (indicateurs de résultats, indicateurs d'impact et indicateurs relevant d'une méthode de gestion axée sur les résultats)	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.7, Indicateurs de résultats et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Indicateur	Mesure, généralement quantitative, servant à évaluer des phénomènes complexes d'une manière simple. L'«indicateur quantitatif» est assorti d'une valeur numérique (par exemple «nombre de...») L'«indicateur qualitatif» est basé sur des informations résultant d'une évaluation subjective ou d'un rapport descriptif (par exemple «type d'incitation...»)	ICCD/CRIC(8)/5 et Add.1 à 7
Indicateur de résultats	Mesure quantitative (ou qualitative) des résultats obtenus. Les indicateurs de résultats comparent les conditions réelles à un ensemble donné de conditions de référence. Ils mesurent l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée (cible).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats et métadonnées
Indicateur supplétif	Mesure indirecte qui, en l'absence de mesure directe, donne une mesure approximative d'un phénomène. Cet indicateur s'appelle aussi «indicateur indirect».	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats et métadonnées
Indicateurs consolidés (CONS)	Indicateurs consolidés proposés concernant les objectifs opérationnels de la Stratégie.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats et métadonnées
Instances internationales compétentes	Instances s'occupant des questions se rapportant directement ou indirectement à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Il s'agit notamment d'instances régionales et sous-régionales qui interviennent au niveau international, et de forums scientifiques et universitaires reconnus au niveau international ou régional. Une liste de ces instances est soumise pour approbation à la Conférence des Parties, à sa neuvième session.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-2 et métadonnées
Institutions scientifiques et technologiques	Établissements privés ou publics, y compris les organismes d'État, chargés de questions scientifiques et technologiques.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-3 et métadonnées
Intégration	Fait de s'assurer qu'un élément donné est pleinement pris en compte, incorporé ou intégré.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-6 et métadonnées
Levier financier	Utilisation des ressources financières en vue d'accroître le rendement des investissements, par effet de levier.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-14 et métadonnées
Marqueurs de Rio	Système de marqueurs destiné à identifier les activités d'aide à la réalisation des objectifs des trois Conventions de Rio. Les marqueurs de Rio sont au nombre de quatre: 0 (non orienté vers l'objectif), 1 (objectif significatif), 2 (objectif principal) et 3 (objectif principal soutenant un programme d'action). Les définitions des marqueurs de Rio figurent dans le document DCD/DAC(2002)21/ADD à l'adresse: http://www.oecd.org/dataoecd/44/46/35646074.pdf .	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4 et Add.7, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets, et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Meilleures pratiques	Mesures/méthodes/activités qui donnent les meilleurs résultats/ont le plus fort impact par rapport à des critères prédéfinis. Dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les meilleures pratiques sont les mesures/méthodes/activités jugées efficaces au sens où elles permettent d'obtenir les résultats souhaités et les effets escomptés, énoncés dans la Stratégie.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.5, Meilleures pratiques
Mesure d'incitation	Avantage matériel ou immatériel, financier ou non financier, destiné à encourager une personne ou un groupe de personnes à observer certains comportements, à accomplir certains actes ou à réaliser certains objectifs.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-18 et métadonnées
Métadonnées sur les indicateurs	Informations relatives à l'indicateur: raisons motivant le choix de l'indicateur; degré de conformité de l'indicateur avec les critères e-SMART; modalités de collecte de l'information (données requises, méthode de calcul, unité de mesure, sources des données); niveau d'application géographique de l'indicateur; et organes tenus d'établir des rapports.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats et métadonnées
Méthode de calcul	Opérations arithmétiques nécessaires pour obtenir la valeur d'un indicateur quantitatif. Pour les calculs sur base annuelle, il faut que la valeur numérique de l'indicateur soit calculée chaque année.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.2 et Add.7, Métadonnées et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Niveau d'application géographique	Niveau auquel l'indicateur est mesuré. S'agissant de la Convention sur la lutte contre la désertification, ces niveaux sont au nombre de cinq: local, national, sous-régional, régional et international (mondial).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1, Add.2 et Add.7, Indicateurs de résultats, métadonnées, et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Niveau de référence	Niveau par rapport auquel comparer les mesures et suivre l'évolution de l'indicateur. Le niveau de référence idéal est l'état d'un indicateur donné à un moment donné, par exemple la valeur d'un indicateur pour une année déterminée.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1, Add.2 et Add.7, Indicateurs de résultats, métadonnées et indicateurs d'impact
Organisations de la société civile (OSC)	Organisations rattachées aux groupes d'intérêt ci-après: organisations non gouvernementales de défense de l'environnement, autorités locales et municipales, organisations de peuples autochtones, organismes de jeunesse, organisations non gouvernementales indépendantes spécialisées dans la recherche, organisations non gouvernementales représentant les intérêts des entreprises et des secteurs économiques et organisations non gouvernementales représentant les intérêts des syndicats.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats consolidés concernant l'objectif 3 (CONS-O-3) et métadonnées
Principales parties prenantes	Organismes publics, institutions scientifiques et technologiques, et organisations de la société civile (voir ce terme).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-1 et métadonnées

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Processus liés à la Convention sur la lutte contre la désertification	Sur le terrain: programmes et projets de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Au niveau institutionnel: réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, réunions de la Conférence des Parties, réunions régionales et processus liés à la Stratégie de financement intégrée (SFI).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats CONS-O-3 et CONS-O-4 et métadonnées
Produit intérieur brut à parité de pouvoir d'achat (PIB-PPA)	Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes réalisées par tous les producteurs résidant sur un territoire donné, majorée des taxes prélevées sur les produits et minorée des subventions n'entrant pas dans la valeur de ces produits. Il est calculé sans déduction pour la dépréciation du capital physique et pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. Le PIB à parité de pouvoir d'achat est le PIB exprimé en dollars internationaux convertis sur la base d'un taux de change à parité de pouvoir d'achat. Le dollar international a le même pouvoir d'achat que le dollar É.-U. aux États-Unis. Les données sont exprimées en dollars constants ou en dollars internationaux courants. Source: Banque mondiale, définitions http://go.worldbank.org/OPX550GYX0 .	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-15 et métadonnées
Produits médias	Articles et communiqués de presse, dépliants, brochures, bandes dessinées, émissions de radio et de télévision (par exemple documentaires), et produits issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication (sites Web spécialisés, CD-ROM).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-1 et métadonnées
Programme d'action national (PAN)	Renvoie aux articles 10 et 11 de la Convention sur la lutte contre la désertification. Conformément à ces dispositions, les PAN porteront sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse mais ils comprendront également des stratégies destinées à favoriser les synergies entre les activités de lutte contre ces phénomènes et les activités centrées sur l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets de ceux-ci et la protection de la diversité biologique.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-5 et métadonnées
Source des données	Nom de l'institution détentrice de l'ensemble initial de données.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.2 et Add.7, Indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4 et métadonnées
Stratégie de financement intégrée (SFI)	Cadre méthodologique élaboré par le Mécanisme mondial pour aider les pays touchés à mobiliser des ressources financières. De manière plus générale, les stratégies de financement intégrées peuvent être mises en œuvre par des donateurs et organismes divers selon des méthodes différentes ou dans des cadres différents.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateurs de résultats CONS-O-3 et CONS-O-14 et métadonnées

Terme/concept	Définition	Document(s) de référence
Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre	Cadre d'examen des résultats et de la mise en œuvre par les Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Stratégie.	ICCD/CRIC(8)/4, Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre
Système de partage des connaissances	Système en ligne offrant des renseignements structurés de sources diverses; réseau facilitant le partage des connaissances entre ses membres, notamment en offrant l'inventaire des meilleures pratiques et des exemples de réussite.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-11 et métadonnées
Système de suivi	Système fondé sur la collecte, le stockage et le traitement systématiques des données d'analyse et d'évaluation de la vulnérabilité.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-8 et métadonnées
Technologie de gestion durable des terres	Intervention sur le terrain (cultures, pâturages, terrains forestiers et autres) visant à maintenir ou à améliorer le rendement des terres dans des zones dégradées ou exposées à la dégradation (prévention ou la réduction de l'érosion, tassement et la salinisation des sols; conservation ou drainage de l'eau du sol; conservation ou amélioration de la fertilité des sols, etc.). Une technologie se compose d'une ou plusieurs mesures relevant des domaines suivants: agronomie (par exemple cultures intercalaires, en courbes de niveau, paillage); utilisation des végétaux (par exemple plantation d'arbres, barrières de haies, bandes herbeuses); équipements (par exemple digues ou levées, terrasses en banquettes), gestion (par exemple changement d'affectation des terres, fermeture d'une zone, rotation des pâturages).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.5, Meilleures pratiques
Type d'initiatives dans le domaine de l'éducation	Éducation extrascolaire (formation professionnelle), enseignement formel (premier, deuxième et troisième cycles), séminaires, stages de formation et formation continue.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-4 et métadonnées
Unité de mesure	Unité quantitative utilisée pour mesurer les indicateurs quantitatifs (par ex. dollar É.-U., chiffre, pourcentage, etc.)	ICCD/CRIC(8)/5/Add.2 et Add.7, Métadonnées et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Valeur absolue	Valeur numérique (par opposition à valeur en pourcentage).	ICCD/CRIC(8)/5/Add.2 et Add.7, Métadonnées et indicateurs d'impact concernant l'objectif stratégique 4
Vulnérabilité	Mesure dans laquelle un système est susceptible de faire face aux effets nocifs des changements climatiques, y compris les variations climatiques et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et de l'intensité des variations climatiques auxquelles le système est exposé, et de la sensibilité et de la capacité d'adaptation de celui-ci.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et Add.2, Indicateur de résultats CONS-O-8 et métadonnées
Zone cible	Zone visée par le programme, le projet ou l'initiative.	ICCD/CRIC(8)/5/Add.4, Annexe financière et fiche de suivi des programmes/projets

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Le présent document est un additif au document ICCD/CRIC(8)/5. Les conclusions et recommandations relatives à l'ensemble consolidé d'indicateurs de résultats destinés à mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs opérationnels de la Stratégie figurant dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.1 et à l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact destinés à évaluer les progrès accomplis au regard de l'objectif stratégique 4 contenu dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.7, devraient être formulées en utilisant également les informations fournies ici.

7. La Conférence des Parties souhaitera peut-être:

a) Prendre note de la terminologie et des définitions proposées dans le présent glossaire et inviter les Parties et les organisations intéressées à en faire usage lorsqu'ils lui font rapport;

b) Demander au secrétariat de publier le glossaire sur le site web de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de le mettre à jour au fur et à mesure des besoins.
